

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2014

COMPTE-RENDU :

Le treize mai deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sandrine DEMAYA, Lydia DESBOIS, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Valérie MUSSARD
Et Messieurs Dominique COLIN, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE, Cédric POTIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Miguel FIMIEZ (pouvoir donné à Claude JOUSSE).

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 15 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes rendus de commissions communales
2. Salle polyvalente : Avenant, détermination des tarifs de location, règlement intérieur
3. Maison d'Assistantes Maternelles : Choix des entreprises
4. Fourrière animale
5. Mairie : Téléphonie
6. Commissions communautaires : désignation des représentants
7. Désignation des référents : SAGE Sarthe Aval, Défense
8. Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe : Modification des statuts
9. Elections européennes : Tenue du bureau de vote
10. Questions diverses.

1/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1-1 Commission aménagement et environnement : rapporteur : Claude JOUSSE

o Diagnostic du réseau d'assainissement collectif :

Une réunion de présentation de l'étude diagnostique s'est déroulée le 6 mai en présence du cabinet d'études Label Environnement. Il résulte de l'étude les points suivants à résoudre :

- Il n'y a pas de règlement d'assainissement à jour, le dernier date des années 70. Label Environnement proposera une trame pour l'établissement d'un nouveau règlement qui sera à valider par le conseil municipal.
- Une régularisation administrative est à établir auprès des services de l'Etat car la station est déclarée pour 500eq. habitants au lieu de 1 000. La déclaration, datant de 1998, n'est plus valable aujourd'hui.
- Une sécurisation de la lagune est nécessaire par l'installation d'une clôture tout autour et d'un portail d'une hauteur de 2m. A voir si cette opération peut être subventionnée.
- Pour limiter la propagation des odeurs, prévoir la pose d'un capot sur le dégrilleur.
- Prévoir également l'installation d'un débitmètre en amont du dégrilleur.

- Des travaux de réparation du réseau sont à prévoir dans le lotissement Bel Air (problèmes de joints sur la canalisation principale dus à des malfaçons, la canalisation ne datant que de 1998). Montant estimé : 34 000€ HT.
- Des travaux de réfection totale du réseau (du château d'eau à la rue du Lavoir – environ 500m) sont à programmer rapidement. Le réseau est en mauvais état (déboitements, fissures constatées dans un rapport caméra datant de 2010), des pierres sont acheminées jusqu'à la lagune et du jour au lendemain, le réseau peut se retrouver bouché. Ces travaux, dont le coût est estimé à 258 600€ HT peuvent être subventionnés à hauteur de 35% par l'Agence de l'Eau jusqu'en 2018. Une avance de 35% sans intérêt et remboursable en 15 ans, versée par l'Agence de l'Eau, est également possible jusqu'en 2015. Le dossier pourrait être monté par un cabinet d'études car il est complexe. Il devra être déposé à l'Agence de l'Eau avant 2015, un délai de 2 ans est prévu pour effectuer les travaux. Il serait préférable qu'ils soient faits en une tranche pour limiter le coût.

Cyrille OLLIVIER souhaite que la question de la circulation dans le bourg pendant les travaux soit évoquée avec les commerçants.

Dans l'immédiat, il convient d'organiser une réunion publique avec les personnes concernées (environ 35) par cette partie du réseau pour les informer du projet et de la nécessité d'effectuer des tests au colorant sur leur installation. Les contrôles sont à la charge de la commune, les réparations seront à la charge des propriétaires.

Nicole GUYON rappelle que les habitants concernés ont déjà payé une fois pour se raccorder au réseau, ils ne paieront pas une nouvelle fois.

Martine COUET demande de ne pas en faire une question personnelle. Les tests au colorant permettront de détecter les anomalies de branchement ou pas d'anomalie du tout.

La date de la réunion publique est fixée le **lundi 2 juin à 20h30 à la salle polyvalente.**

- Le calcul de la redevance annuelle d'assainissement collectif est peut-être à revoir. Aujourd'hui, elle est calculée au m³ d'eau consommé. Dans la plupart des communes, une part fixe est demandée, ce qui est plus équitable car certains foyers utilisent l'eau de leur puits ou de leur cuve de récupération d'eau et les rejettent dans le réseau d'assainissement collectif. Cela permet également d'assurer dans le temps des recettes constantes et l'équilibre financier du budget assainissement. Le conseil municipal précédent avait refusé cette proposition, conseillée par Label Environnement.

o **Cheminement piéton rue de la Mairie :**

Des balises seront installées tous les 5m, soit environ 70 balises à 21€ HT.

Une sécurisation par l'éclairage public est à étudier avant l'hiver prochain.

La bande de terrain en haut du talus du lotissement La Grande Coutardière pourra devenir un chemin piétonnier. Il faudra envisager d'acquérir du terrain auprès des propriétaires du bas de la rue de la Mairie.

o **Ecole:**

Tout le grillage de la cour sera remplacé par du grillage rigide. Un nouveau devis doit être demandé.

o **Cheminement de Champfleury :**

Un renforcement est prévu pour pallier au dénivelé (un premier devis propose 3 256€ HT).

o **Salle polyvalente :**

Lors du dernier conseil municipal, le coût de 1 092,30€ HT avait été annoncé pour la fermeture du nouveau parking. A cela s'ajoute le portillon pour l'accès aux vestiaires sportifs (350€ HT), les 3 poteaux bois à l'entrée du parking actuel de la salle (240€ HT) et la borne mobile (222€ HT).

1-2 Pôle relations publiques et sociales : Rapporteur : Sylvie LE DRÉAU

o Salle polyvalente :

Suite à la rencontre avec les associations, les locaux de rangements ont été répartis et il faut prévoir l'acquisition de 5 armoires. Le VAL serait intéressé pour faire intervenir une entreprise de nettoyage après ses manifestations.

o Ecole :

Une rencontre a été organisée avec les enseignants et les parents d'élèves. Un nouveau règlement intérieur a été proposé, ainsi que l'instauration d'un permis à points pour sanctionner les mauvaises conduites. Un RDV avec le maire serait fixé en cas de dépassement. N'est-ce pas le rôle de la directrice ? Le Maire interviendra lors d'un mauvais comportement sur le temps communal (soit cantine et accueil périscolaire).

Martine COUET précise que le permis à points avait déjà été instauré et que cela s'était mal passé. Une charte de bonne conduite devra également être signée par chaque élève. Christelle CORVAISIER demande à partir de quel âge l'enfant devra signer. Martine COUET répond que cela concernera les primaires.

Les enseignants souhaitent également que les réponses et sanctions soient harmonisées entre le personnel enseignant et le personnel communal.

Le temps de la pause méridienne a été évoqué pour l'organisation d'activités pour les grands en attendant le 2^{ème} service. L'hiver ou par temps de pluie, les enfants sont gardés sous le préau. Dominique COLIN pense que les enfants ne pourront plus se défouler.

Il a été demandé que les accidents soient bien notés dans les carnets des enfants et de faire appel au bon sens des agents communaux pour prévenir les parents quand ils ont prévus de faire grève.

Martine COUET précise que le personnel gréviste est en droit d'informer la commune le jour même.

o Local ados :

Suite à une rencontre avec la Caisse d'Allocations Familiales, il est confirmé que le local ados n'est pas aux normes. Les aides seront supprimées si un nouveau local n'est pas aménagé. Le local situé dans l'atelier est envisageable le temps que la Communauté de communes acquière la compétence.

o Rythmes scolaires :

Le projet éducatif territorial (PEDT) doit être déposé auprès de l'Inspection d'académie avant le 6 juin pour pouvoir prétendre à une aide de la CAF. Le comité de pilotage se réunira le 20 mai.

Suite au décret paru le 8 mai, les temps d'activités pédagogiques peuvent être organisés par la commune sur ½ journée (expérimentation sur 3 ans). Cinq matinées d'enseignement sont obligatoires et le conseil d'école doit être d'accord avec la proposition du comité de pilotage.

Martine COUET se dit prête à boycotter la réforme pour la prochaine rentrée ou à proposer une organisation des TAP le vendredi après-midi.

La réforme n'a plus de sens aujourd'hui : le rythme de l'enfant n'est plus respecté et son coût est élevé pour les communes (entre 30 000 et 40 000€ à l'année). Si la commune décide de boycotter, des poursuites sont envisageables.

Cédric POTIER souhaiterait que la commune communique sur l'aberration de cette réforme.

Le délai est très court pour la rentrée de septembre et difficilement faisable.

2/ SALLE POLYVALENTE

2-1 Avenant :

Délibération :

Madame le Maire présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché du lot n°4 – couverture étanchéité.

Cet avenant concerne une plus-value pour l'installation d'une barre d'accroche pour échelle et de grilles de ventilation, pour un montant total de 350,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **refuse la proposition.**

2-2 Détermination des tarifs de location :

Délibération :

Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

MANIFESTATION	PETITE SALLE	SALLE COMPLETE	SALLE COMPLETE (hors commune)
Réunion (1/2 journée) (bar – sans cuisine)	50€	100€	-
Journée (de 10h à 8h le lendemain)	90€	200€	-
Week-End (de 10h à 8h le surlendemain)	200€	350€	650€
Caution	1 500€	1 500€	2 500€

En cas de ménage insuffisant, une retenue équivalente au montant de la prestation d'une entreprise de nettoyage sera effectuée sur la caution.

Claude JOUSSE estime toutefois que le tarif de location de la salle pour les habitants hors commune n'est pas assez élevé.

Afin de pouvoir isoler la grande salle de la petite salle, des caches sur les interrupteurs des rideaux électriques du bar devront être placés.

2-3 Règlement intérieur :

Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Christian GUYON.

Après lecture du projet de règlement intérieur de la salle polyvalente, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'approuver.

Un exemplaire sera affiché à la salle polyvalente et joint aux conventions d'utilisation signées avec les locataires.

Martine COUET informe le conseil municipal qu'elle a de nouveau fait intervenir un huissier pour faire constater le soulèvement à l'entrée de la grande salle. Il notera dans son rapport que le parquet bouge car cela ne peut pas s'apprécier sur une photo. A ce jour, 11 points de soulèvement ont été constatés.

Un des WC femmes est bouché. Une entreprise interviendra le 9 mai pour déboucher la canalisation car du ciment remonte. Il n'y a pas de regard à l'extérieur.

Un courrier en recommandé a été envoyé à l'architecte demandant qu'une solution durable soit trouvée lors de la réunion du 23 mai (en présence du menuisier AUGEREAU) et que les fiches techniques de la colle, du ragréage, des joints et du parquet soient transmises à la mairie. Dans son dernier compte-rendu, Cailloux a indiqué que le parquet n'était pas conforme mais n'a toujours pas demandé sa dépose.

La mise en service de la cuisine a été faite ce jour.

3/ MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUYON, adjoint aux bâtiments, pour exposer le résultat de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la Maison d'Assistants Maternelles.

Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie, enduits : - BOUCHERIE Christian : 12 705,73€ HT.

- **COUPRY : 13 746,19€ HT. Offre retenue à l'unanimité.**
- LE BATIMANS : 19 995,00€ HT.
- BERTON : 23 380,00€ HT.

Lot 2 : Charpente, couverture :

- **METALLERIE SERRURERIE FLECHOISE : 5 213,06€ HT. Offre retenue à l'unanimité.**

<u>Lot 3 : Menuiseries extérieures :</u>	- METALLERIE SERRURERIE FLECHOISE : 8 536,07€ HT. Offre retenue à l'unanimité.
	- COUTELLE : 8 985,00€ HT.
<u>Lot 4 : Plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures :</u>	- LEROI : 5 366,53€ HT. Offre retenue à l'unanimité.
	- COUTELLE : 6 059,85€ HT.
	- SMATP : 7 033,42€ HT.
	- JOB : 14 760,60€ HT.
Madame CORVAISIER est invitée à sortir de la salle, son époux travaillant dans une des entreprises ayant répondu à la consultation.	
<u>Lot 5 : Electricité, chauffage :</u>	- MDL ELEC : 12 679,72€ HT.
	- ESPBC : 12 717,93€ HT. Offre retenue à 14 voix POUR.
	- ROZELEC : 12 850,66€ HT.
<u>Lot 6 : Plomberie, sanitaire :</u>	L'attribution de ce lot sera reportée à la prochaine séance, les entreprises n'ayant pas répondu correctement au cahier des charges.
<u>Lot 7 : Carrelage, faïence :</u>	- BOUCHERIE Christian : 1 866,00€ HT. Offre retenue à l'unanimité.

4/ FOURRIERE ANIMALE

Martine COUET informe que la commune fait actuellement appel aux services de Caniroute pour venir récupérer les animaux en divagation et les déposer à la fourrière du Mans avec laquelle une convention est passée tous les ans. Si le propriétaire de l'animal est retrouvé, les frais sont à sa charge, sinon ils sont à la charge de la commune.

Durant le week-end de Pâques, Caniroute est intervenu sur la commune pour deux chiens. Un a été retrouvé, l'autre non. La fourrière du Mans était fermée.

Le coût annuel pour la fourrière du Mans est de 0,50€/habitant auquel il faut ajouter tous les frais liés aux soins et à l'accueil et les frais de récupération par Caniroute.

Caniroute propose un service dont le coût annuel est de 1,50€/habitant comprenant la récupération, les frais liés aux soins et à l'accueil, la recherche du propriétaire.

Martine COUET demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature d'une convention avec Caniroute.

Délibération :

Madame le Maire propose au conseil municipal de résilier la convention passée avec la fourrière du Mans et signer une convention de fourrière animale avec la société Caniroute.

Le coût annuel proposé par Caniroute est de 1,50€ / habitant. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à résilier la convention avec la Fourrière du Mans puis passer convention avec Caniroute.

5/ MAIRIE : TELEPHONIE

Martine COUET propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le conseil municipal accepte.

6/ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Commission	Représentant
Economie-emploi	Sylvie LE DRÉAU
Aménagement du territoire	Miguel FIMIEZ
Habitat	Christian GUYON
Environnement	Sylvie LE DRÉAU
Enfance-jeunesse-social	Cyrille OLLIVIER (remplaçant Dominique COLIN)
Tourisme	Sandrine DEMAYA

Commission	Représentant
Culture-enseignement-sport	-
Voirie-bâtiments	Claude JOUSSE
Mutualisation-ressources humaines	Martine COUET
Finances	Lydia DESBOIS
Appel d'offres	Christian GUYON
CLECT	Claude JOUSSE

Organisme extérieur	Membre titulaire	Membre suppléant
Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe	Claude JOUSSE	Martine COUET
Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe	Claude JOUSSE	Martine COUET
Association de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe (ADTVS)	Sandrine DEMAYA	Martine COUET
Syndicat Mixte pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV)	Claude JOUSSE	Martine COUET
Mission Locale	Martine COUET	Claude JOUSSE
CNAS	-	-

7/ DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS : SAGE SARTHE AVAL, DEFENSE

7-1 Référent SAGE Sarthe Aval :

Délibération :

Madame le Maire informe qu'un « référent SAGE Sarthe Aval » doit être désigné au sein du conseil municipal.

Le « référent SAGE » est l'interlocuteur de la commune auprès de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe et de la Commission Locale de l'Eau.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne **Claude JOUSSE** « référent SAGE Sarthe-Aval » de la commune.

7-2 Correspondant Défense :

Délibération :

Madame le Maire informe que, conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil municipal.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département mais également le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne **Martine COUET** correspondant défense de la commune.

8 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE LA SARTHE : MODIFICATION DES STATUTS

Délibération :

Madame le Maire informe que le SIVAS a procédé à une modification de ses statuts lors de la séance de son comité syndical le 19 mars 2014.

La décision vise :

- la transformation de la structure en Syndicat Mixte Fermé (ouvert uniquement aux communes et leurs groupements) afin de permettre l'intégration de la Communauté de communes des Portes de l'Anjou,
- la substitution des communautés de communes aux communes membres lorsque cela est politiquement et juridiquement possible, suite à une demande de la Préfecture de la Sarthe.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe.

9 ELECTIONS EUROPÉENNES : TENUE DU BUREAU DE VOTE

Les conseillers municipaux qui le souhaitent s'inscrivent sur le tableau des assesseurs.

10 QUESTIONS DIVERSES

CCAS : Quatre personnes non élues ont fait part de leur souhait de faire partie du CCAS : Françoise MEGRET, Vanessa PANCHEVRE, Laëtitia CHARTIER et Thérèse BIGOT.

Dominique COLIN demande où a été installé le défibrillateur. Martine COUET répond qu'il sera installé sous le porche d'entrée de la salle polyvalente, lorsque les dernières plaques auront été posées.

Eric PANCHEVRE informe qu'une bannière pour informer de l'existence du site internet pourrait être imprimée pour 150€.

Cyrille OLLIVIER pense qu'une bannière réutilisable serait certes plus chère mais également un meilleur investissement.

La séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Excusé	Cédric POTIER	
Christian GUYON			